

2) L'aptitude à concurrencer au maximum grâce à l'emploi le plus efficace possible des ressources mêmes de la compagnie, celle-ci reconnaissant qu'il est souhaitable d'en arriver progressivement à une spécialisation appropriée des opérations de production à l'intérieur d'un groupe de sociétés affiliées sur le plan international.

3) La mise en valeur maximum des possibilités du marché dans d'autres pays de même qu'au Canada.

4) Lorsque la chose est possible, accroître le degré de transformation des produits de nos ressources naturelles dans la mesure où la chose est rentable.

5) L'établissement d'une politique de prix dont l'objectif est d'assurer des recettes justes et raisonnables à la compagnie et au Canada pour tous les biens et services vendus à l'étranger, y compris les ventes à la société mère et à d'autres filiales étrangères.

6) En matière d'achat, la recherche et la mise en valeur de sources d'approvisionnement rentables au Canada.

7) La mise en valeur, à titre de partie intégrante de l'entreprise canadienne lorsque la chose est possible, de la capacité technique, de la possibilité de recherches et d'études de nature à permettre à la société de travailler à l'établissement de programmes appropriés de perfectionnement des produits qui permettent de tirer plein parti des possibilités du marché intérieur et extérieur.

8) La conservation par l'entreprise canadienne d'une partie des recettes suffisante pour lui fournir l'appui financier qui lui permettra de croître tout en remettant aux actionnaires de justes bénéfices sur le capital investi.

9) L'adoption par l'administration d'un point de vue canadien, grâce à des programmes de formation bien mûris, l'augmentation d'un personnel canadien compétent et l'inclusion d'une forte proportion de citoyens canadiens au conseil d'administration.

10) L'établissement d'une structure financière qui permette au public canadien de placer des fonds dans l'entreprise canadienne.

11) La publication à intervalles réguliers de renseignements sur la position financière et les modes d'exploitation de la société.

12) Accorder une attention et un appui appropriés aux objectifs nationaux reconnus et aux programmes établis par le gouvernement en vue de favoriser le développement économique du Canada de même qu'un appui et une aide efficaces aux institutions canadiennes qui s'occupent de l'avancement intellectuel, social et culturel de la collectivité.

En énonçant les principes ci-dessus de bonne conduite de la part des sociétés, je reconnais que bon nombre de filiales au Canada respectent dans une large mesure ces principes tant en pensée qu'en action. Cependant, dans la mesure où ces principes ne sont pas déjà appliqués, les filiales sont priées de travailler d'une façon réfléchie et constructive à leur application, selon que les circonstances le permettent.

Je tiens aussi à vous parler de mon intention de rechercher la collaboration des sociétés filiales, grandes et moyennes, à nous fournir des renseignements périodiques, à titre confidentiel, relativement à certains aspects de leur activité et de leur financement. De cette façon, le gouvernement aura une vue plus précise de la contribution des filiales canadiennes à l'économie du Canada.

Au cours des prochaines semaines, on distribuera des questionnaires renfermant des explications détaillées sur les renseignements que l'on cherche à obtenir. J'espère que les intéressés répondront rapidement et soigneusement à cette demande de renseignements.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Robert H. Winters.